



NEWSLETTER

www.unicongo.cg

ÉDITORIAL ↓



Par Michel DJOMBO,
Président d'UNICONGO

La gestion des finances publiques repose sur quelques principes structurants, dont l'un des plus importants est celui de l'unicité des caisses du Trésor. Ce principe, au cœur des systèmes budgétaires modernes, impose que l'ensemble des ressources publiques soit centralisé afin de garantir une vision claire, cohérente et maîtrisée de la trésorerie de l'État.

Au Congo, ce cadre est formellement établi depuis plusieurs années. Il vise à éviter la dispersion des recettes, à renforcer la discipline budgétaire et à améliorer la capacité de pilotage de l'action publique. En centralisant les flux financiers, l'État se donne les moyens de hiérarchiser ses priorités, d'anticiper ses besoins de financement et de limiter le recours à l'endettement à court terme.

Sur le plan institutionnel, l'unicité des caisses constitue également un outil de transparence. Elle facilite le contrôle parlementaire, renforce la traçabilité des fonds publics et améliore la crédibilité du pays auprès des partenaires techniques et financiers. Dans un contexte marqué par de fortes contraintes budgétaires, cette exigence de lisibilité est plus que jamais nécessaire.

"Unicité des caisses : un test de crédibilité pour les finances publiques en 2026"

Pourtant, malgré ce cadre juridique clair, les pratiques se sont progressivement éloignées du principe.

De nombreuses administrations, structures décentralisées ou autorités sectorielles ont développé des mécanismes de financement propres, fondés sur des prélèvements parafiscaux : **redevances, contributions obligatoires, frais d'agrément, taxes spécifiques**. Ces ressources sont souvent conservées en dehors du circuit central du Trésor et directement affectées à leur fonctionnement.

Il en est résulté, au fil du temps, une fragmentation de la trésorerie publique. Une partie significative des ressources de l'État circule dans des circuits parallèles, avec une visibilité limitée et un contrôle réduit. Cette situation affaiblit la cohérence globale des finances publiques et complique la coordination des politiques sectorielles.

Ce phénomène ne relève pas uniquement d'un contournement volontaire des règles. Il traduit aussi des dysfonctionnements structurels. Beaucoup de structures publiques font face à des dotations budgétaires insuffisantes, irrégulières ou imprévisibles. Pour sécuriser leur fonctionnement, elles ont donc cherché à préserver des ressources propres. L'autonomie financière est ainsi devenue, dans certains cas, une réponse à la faiblesse du financement public.

Mais cette logique, si elle peut sembler rationnelle à court terme, fragilise le système dans son ensemble.

Elle crée des déséquilibres entre administrations, favorise l'opacité et réduit la capacité de l'État à mobiliser l'ensemble de ses ressources en période de tension. Il n'est pas rare que le Trésor fasse face à des difficultés de liquidité, alors même que certaines entités publiques disposent de disponibilités importantes, difficilement mobilisables.

C'est dans ce contexte que la loi de finances 2026 est venue rappeler à plusieurs administrations l'obligation de respecter le principe d'unicité des caisses. Ce rappel marque une volonté affichée de rétablir l'autorité du cadre budgétaire central et de limiter les pratiques de collecte et de gestion parallèles.

Ce signal est important. Il traduit une prise de conscience des enjeux de gouvernance financière et de crédibilité budgétaire. Il s'inscrit également dans une logique de modernisation de l'action publique, fondée sur la transparence, la discipline et la responsabilité.

Toutefois, la question essentielle demeure celle de l'effectivité

En effet, l'expérience montre que les rappels juridiques, à eux seuls, ne suffisent pas à transformer durablement les pratiques.

Tant que les administrations concernées ne bénéficieront pas d'un financement stable, prévisible et compatible avec leurs missions, les résistances persisteront. Une recentralisation imposée sans réforme des mécanismes budgétaires risque de générer des blocages opérationnels et des contournements informels.

La réussite de cette réforme suppose donc un équilibre

Les ressources parafiscales doivent être intégrées dans le circuit du Trésor, tout en étant retracées de manière claire et affectées de façon transparente. Les structures publiques doivent être financées sur la base d'objectifs précis, assortis d'indicateurs de performance et d'engagements réciproques. Le pilotage financier doit être renforcé, sans affaiblir les capacités opérationnelles.

L'enjeu n'est pas de recentraliser pour recentraliser. Il est de restaurer une cohérence financière indispensable à l'efficacité de l'action publique et à la confiance des acteurs économiques.

L'année 2026 constituera, à cet égard, un moment de vérité. Elle permettra de mesurer si les orientations inscrites dans la loi de finances se traduisent concrètement dans les pratiques. Elle dira si les circuits parallèles reculent effectivement ou s'ils continuent de structurer, en marge, le paysage financier public.

Au fond, l'unicité des caisses n'est pas qu'un principe technique. C'est un indicateur de maturité institutionnelle. Sa mise en œuvre effective conditionne la capacité de l'État à planifier, arbitrer et gouverner durablement. Pour le secteur privé comme pour l'ensemble des citoyens, elle constitue un signal fort sur la qualité de la gouvernance économique du pays.





RÉFORME DU CODE MINIER : UNICONGO EN AUDITION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 13 février dernier, au Palais des Congrès de Brazzaville, une séance de travail d'envergure a réuni l'organisation patronale UNICONGO, conduite par son président Michel DJOMBO, et la Commission Économie et Finances du Parlement.

Entièrement consacrée au projet de réforme du Code minier, la rencontre a donné lieu à des échanges approfondis, tant techniques que stratégiques, autour des enjeux fiscaux, juridiques et économiques liés à l'avenir du secteur extractif en République du Congo.

Un secteur riche mais entravé

En préambule, UNICONGO a dressé un diagnostic lucide de l'activité minière nationale. Si le sous-sol congolais regorge de ressources (fer, potasse, or, cuivre, phosphate), leur exploitation reste bridée par des faiblesses structurelles chroniques. UNICONGO a pointé du doigt l'insuffisance criante des infrastructures logistiques. L'absence d'un port minéralier spécialisé et les carences du réseau ferroviaire renchérissent les coûts de transport, pesant lourdement sur la viabilité des projets. Aussi, l'échec de plusieurs grands projets annoncés depuis quinze ans a érodé la crédibilité du pays auprès des investisseurs internationaux.

Les ambitions de la réforme : Recettes et équité

De son côté, le Parlement justifie cette réforme par l'échec relatif du Code de 2005.

Malgré de généreuses exonérations fiscales, les retombées pour le Trésor public et le développement local sont restées décevantes. L'objectif est donc de basculer vers un modèle inspiré du secteur pétrolier : le partage de production. Les législateurs souhaitent un rééquilibrage de la valeur en faveur de l'État, tout en essayant de maintenir l'attractivité du pays.

Le défi de la sécurité juridique et de la stabilité

Le cœur des débats a porté sur la stabilité contractuelle. UNICONGO a exprimé de vives inquiétudes quant à l'application du nouveau texte aux conventions déjà signées. Le projet prévoit en effet d'aligner la durée des conventions sur celle des titres miniers. Pour les entreprises, ce changement menace directement l'équilibre financier des projets. Les investissements miniers, qui se chiffrent en milliards de francs CFA, reposent sur des modèles économiques à long terme garantis par des clauses de stabilité. Modifier ces règles en cours de route créerait, selon le secteur privé, une insécurité juridique majeure susceptible de décourager les investissements. Les parlementaires se sont voulus rassurants, évoquant des dispositions transitoires, tout en confirmant que tout renouvellement de titre devra se conformer aux nouvelles exigences.

Des points de friction importants

Deux autres mesures ont suscité des réserves de la part d'UNICONGO :

- **Le compte séquestre** : L'obligation de déposer 30 % des fonds de développement auprès de la Banque centrale est jugée « atypique » et contraignante par UNICONGO. Le Parlement maintient que cette mesure est nécessaire pour garantir que les investissements annoncés soient réellement réalisés.
- **La participation de l'État** : Le projet prévoit une augmentation des parts de l'État dans le capital des sociétés. Le secteur privé réclame davantage de transparence sur la valorisation de ces actions et sur le rôle futur des représentants publics dans la gouvernance des entreprises.

Enfin, les discussions ont souligné la nécessité d'harmoniser ce futur Code avec les réglementations existantes, notamment en matière de change et de fiscalité, afin d'éviter des conflits de lois qui compliqueraient l'activité des entreprises.

La rencontre a été une étape clé du nouveau Code minier, avec des échanges constructifs entre parlementaires et secteur privé pour renforcer le rôle du secteur minier dans le développement national.



SYSTÈME DE FACTURATION ÉLECTRONIQUE CERTIFIÉ

DANS LES COULISSES DE LA RÉFORME QUI VA TRANSFORMER LA FISCALITÉ CONGOLAISE

Les grandes réformes se construisent souvent à l'abri des regards, dans le travail patient des équipes, l'ajustement des outils et la préparation des acteurs appelés à les faire vivre. C'est précisément ce qui est en train de se jouer avec le SFEC, une réforme qui marque une étape décisive dans la modernisation de l'administration fiscale congolaise.

Derrière cet acronyme, c'est un changement profond qui se prépare : le passage d'un système encore largement fondé sur des procédures déclaratives et des documents papier, à un système numérique, automatisé et sécurisé, capable d'offrir une traçabilité complète des transactions économiques. Depuis plusieurs mois, des équipes pluridisciplinaires impliquant le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public, des contribuables pilotes, des équipes projets, travaillent dans les coulisses à livrer l'un des chantiers les plus structurants pour l'avenir de la fiscalité au Congo.

Un cadre légal en cours de consolidation

Inscrit dans les lois de finances 2025 et 2026, le texte de décret portant promulgation du SFEC est en cours de finalisation.



Il viendra préciser les modalités d'utilisation, les obligations des agents économiques et les conditions de déploiement opérationnel.

Ce cadre réglementaire permettra de garantir la sécurité juridique du dispositif et d'accompagner sa généralisation progressive, dans un environnement clair, stable et maîtrisé. Il constitue une étape essentielle pour donner au SFEC toute sa portée et assurer son intégration harmonieuse dans le fonctionnement quotidien des entreprises.

Une administration mobilisée et en phase d'appropriation

Aux commandes de cette transformation et sous l'autorité du Ministère des finances : la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID). Depuis plusieurs mois, les collaborateurs s'approprient les nouveaux outils et se préparent à accompagner les contribuables dans cette transition.

Au cœur de leur formation, la Plateforme de Gestion du SFEC (PGSFEC), véritable colonne vertébrale du système. Avec l'appui d'AKIENI, la société du groupe YAO CORP en charge du support opérationnel du projet SFEC, cet outil permettra à l'administration fiscale de centraliser les factures certifiées, d'en assurer le suivi en temps réel, renforçant ainsi la transparence tout en contribuant à réduire les contentieux fiscaux. Au-delà de la simple découverte du PGSFEC, les agents de la DGID testent sa fonctionnalité, simulent des cas concrets et le confrontent aux réalités de leurs missions quotidiennes.

Une phase pilote pour préparer la généralisation

Premiers utilisateurs du système : les contribuables. Une phase pilote regroupant 32 entreprises est en cours. Ce statut de pilote leur permet d'expérimenter le SFEC en conditions réelles et de participer à l'amélioration du dispositif.

Certaines émettent déjà des factures électroniques certifiées via la plateforme e-Facture, d'autres testent l'intégration du système dans leurs outils internes ou utilisent des terminaux certifiés adaptés à leurs activités. Leurs retours d'expérience sont précieux. Ils permettent d'améliorer les fonctionnalités et de garantir que le système réponde pleinement aux besoins du terrain.

Une transformation qui dépasse le cadre fiscal

Le SFEC marque une évolution profonde de la relation entre l'administration fiscale et les acteurs économiques. En renforçant la transparence, en sécurisant les transactions et en simplifiant les processus, il constitue pour les entreprises une opportunité d'améliorer la gestion de leurs opérations et de renforcer leur conformité dans un cadre clair.

C'est le sens de la communication qu'a adressé la DGID à l'endroit des adhérents d'UNICONGO dans le cadre d'un webinaire organisé le 26 février, à l'initiative de l'Union patronale.

Outre la présentation du dispositif SFEC, ces échanges ont permis de renforcer la compréhension de la réforme et de souligner son rôle clé dans la transformation du système fiscal congolais.

Une réforme en marche

Le SFEC n'est pas encore pleinement visible dans ses effets mais ses fondations sont en place et le temps de la communication de masse se rapproche, avec la publication imminente du décret d'application.

Dans les coulisses, les équipes s'attellent à la mise en place de ce qui constituera demain la nouvelle norme. Une réforme innovante qui illustre la volonté des autorités de mobiliser les recettes et moderniser durablement la fiscalité congolaise.



UNICONGO et le PNUD scellent un partenariat stratégique pour une croissance inclusive et durable

Brazzaville, jeudi 12 février 2026, une nouvelle étape majeure dans le renforcement du dialogue public-privé et de la coopération internationale a été franchie avec la signature officielle d'un Protocole d'accord entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et UNICONGO.

Un cadre structuré pour une coopération renforcée

Ce Protocole d'accord établit un cadre de coopération non exclusif d'une durée initiale de deux ans, renouvelable, visant à faciliter et structurer les actions conjointes entre le PNUD et UNICONGO. Il s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale de transformation économique et dans l'ambition du PNUD d'accompagner les États dans la mise en œuvre d'un développement durable, inclusif et résilient.

À travers cet engagement, UNICONGO, principal représentant du secteur privé congolais, confirme sa volonté de jouer un rôle actif dans les politiques publiques de développement, en apportant son expertise terrain, son réseau d'entreprises membres et sa capacité de mobilisation.



Des priorités claires : emploi des jeunes, électrification et investissement

Le partenariat s'articule autour de plusieurs axes stratégiques majeurs :

Le premier concerne l'employabilité des jeunes, avec le renforcement du programme STAGI, qui ambitionne de faciliter l'insertion professionnelle de jeunes diplômés au sein des entreprises membres d'UNICONGO. À cela s'ajoute un appui à la formation professionnelle, avec l'accompagnement d'au moins 500 jeunes dans des centres spécialisés à travers le pays. L'objectif est clair : réduire le chômage des jeunes en créant des passerelles concrètes entre formation et emploi.

Le deuxième axe porte sur la contribution technique au déploiement du Programme National d'Électrification des Zones Rurales (PEZoR). UNICONGO, membre du comité de pilotage, participera activement aux travaux techniques afin d'identifier des solutions durables de production d'électricité à usage productif. L'accès à l'énergie demeure en effet un facteur déterminant pour le développement des activités économiques locales et l'émergence d'un tissu entrepreneurial en milieu rural.

Troisième pilier du partenariat : la création et l'actualisation d'une carte dynamique des investissements au Congo. Cet outil stratégique permettra d'identifier les secteurs à fort potentiel et d'orienter les investisseurs privés ainsi que les partenaires internationaux vers des projets structurants et à fort impact.

Promotion du genre et mobilisation de financements

Le Protocole d'accord intègre également une dimension sociale forte à travers la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Plusieurs femmes entrepreneures et professionnelles bénéficieront d'un accompagnement structuré, incluant mentorat et coaching.

Cette approche vise à renforcer la participation des femmes dans le secteur privé et à promouvoir un environnement économique plus inclusif.

Par ailleurs, les deux institutions collaboreront à la formulation de pipelines de projets structurants et à la mobilisation conjointe de financements, en vue d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives à fort impact économique et social.

Une coopération fondée sur la transparence et la complémentarité

Le Protocole précise que cette coopération repose sur une concertation régulière, un échange d'informations transparent et le respect des mandats, règles et procédures propres à chaque institution. Il ne crée pas d'obligations juridiques ou financières contraignantes, mais constitue une déclaration d'intention forte et un cadre stratégique de collaboration.

La signature de cet accord illustre une évolution significative du rôle du secteur privé dans l'agenda de développement. Elle consacre UNICONGO comme interlocuteur privilégié des partenaires techniques et financiers internationaux sur les questions liées au climat des affaires, à l'investissement et à la transformation économique.

Un signal fort pour le dialogue public-privé

Au-delà de sa portée technique, l'événement du 12 février 2026 envoie un signal politique et économique fort : celui d'une convergence entre les priorités nationales de diversification économique et l'expertise du système des Nations Unies, avec le secteur privé comme acteur central. Dans un contexte marqué par la nécessité d'accélérer la création d'emplois, de renforcer la résilience économique et de promouvoir une croissance inclusive, ce partenariat stratégique ouvre des perspectives nouvelles. Il traduit une vision partagée : faire du développement économique un processus participatif, associant institutions internationales, acteurs publics et entreprises nationales.

Avec cette signature, UNICONGO et le PNUD posent les bases d'une collaboration ambitieuse, orientée vers des résultats concrets et mesurables, au service de la jeunesse, des femmes et de la transformation durable de l'économie congolaise.





PRODUCTION DU GAZ

UN TOURNANT STRATÉGIQUE POUR L'ÉCONOMIE ÉNERGÉTIQUE NATIONALE

Le Congo vient de franchir un cap majeur dans la valorisation de ses ressources naturelles avec le lancement officiel des exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) à partir de l'unité flottante Nguya FLNG. **Cet événement, placé sous la haute autorité du Président de la République, Denis SASSOU N'GUESSO, marque l'entrée effective du pays dans le cercle des États exportateurs de GNL et consacre une nouvelle phase de son développement énergétique.**

La cérémonie a rassemblé des personnalités de premier plan, témoignant de la portée stratégique du projet. **Aux côtés du Chef de l'État figuraient notamment l'ancien président nigérian Olusegun OBASANJO, le Directeur général du groupe ENI, Claudio DESCALZI, l'industriel Aliko DANGOTE, ainsi que Patrice MOTSEPE, Président du groupe African Rainbow Minerals et de la Confédération Africaine de Football (CAF).** Leur présence souligne l'intérêt régional et international suscité par le positionnement énergétique du Congo.

Ce premier chargement, réalisé dans le cadre de la Phase II du projet Congo LNG, constitue bien plus qu'une opération technique : il symbolise la transformation du gaz en moteur de croissance. Pour les partenaires du projet, cette initiative reflète une coopération stratégique solide entre l'État congolais et ENI, fondée sur une vision partagée de valorisation durable des ressources.

Les chiffres traduisent l'ampleur de l'ambition. Avec une capacité portée à 3 millions de tonnes de GNL par an, soit environ 4,5 milliards de mètres cubes de gaz par an, le Congo s'installe désormais comme un acteur crédible du marché gazier international.

À horizon 2030, l'objectif affiché par ENI Congo est d'atteindre 20 millions de tonnes par an, ce qui placerait le pays parmi les pôles énergétiques majeurs du continent.

Au-delà des volumes produits, la dimension industrielle et sécuritaire du projet mérite d'être soulignée. Plus de 60 millions d'heures de travail ont été mobilisées pour sa réalisation, sans accident enregistré.

Cette performance témoigne d'un haut niveau d'exigence opérationnelle et d'un respect strict des standards internationaux en matière de sécurité. L'exploitation du gaz naturel apparaît ainsi comme un levier déterminant de diversification économique. Dans un contexte mondial marqué par la recherche de sources d'énergie plus flexibles et par la reconfiguration des marchés, le Congo renforce son attractivité et élargit sa base de recettes extérieures. Cette dynamique ouvre également des perspectives en matière de développement local, de transfert de compétences et d'emplois qualifiés. Avec l'entrée en service de l'unité Nguya FLNG, le pays ne se contente plus d'être un producteur d'hydrocarbures : il consolide sa place dans la chaîne de valeur du gaz, en intégrant l'étape stratégique de la liquéfaction et de l'exportation. Ce passage à une nouvelle échelle énergétique confirme la volonté des autorités de faire du secteur extractif un pilier structurant de la transformation économique nationale.

En somme, ce lancement marque un moment charnière. Il traduit une ambition assumée : positionner durablement le Congo comme un acteur énergétique de référence en Afrique, capable de conjuguer performance industrielle, partenariats internationaux et vision stratégique de long terme.

BVMAC : D'UN MARCHÉ OBLIGATAIRE À UN OUTIL D'INDUSTRIALISATION FINANCIÈRE

Le Bulletin officiel de la cote du 13 février 2026 met en lumière une réalité rarement formulée avec autant de clarté : la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) fonctionne aujourd'hui principalement comme un marché de dette souveraine.

Lors de la dernière séance, aucune transaction n'a été enregistrée sur les actions, alors que l'encours obligataire dépasse 1 305 milliards FCFA, contre une capitalisation actions limitée à 477 milliards FCFA. Le constat est sans équivoque : la bourse finance les États, mais demeure encore marginale pour le financement des entreprises. Pourtant, exploitée à son plein potentiel, la BVMAC pourrait devenir un instrument structurant pour l'économie sous-régionale.

Un levier stratégique pour les industries extractives

La zone Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) reste dominée par les secteurs pétrolier, minier et forestier. Ces industries concentrent l'essentiel de la valeur créée, mais cette richesse demeure largement détenue hors des économies locales.

L'introduction en bourse d'une part du capital des sociétés extractives ouvrirait plusieurs perspectives : permettre aux épargnants nationaux de participer directement à la rente des ressources naturelles ; transformer une économie fondée sur des concessions en une économie de propriété ; créer des actifs financiers domestiques adossés à des flux en devises.



Une telle évolution constituerait un véritable contenu local financier, complémentaire aux politiques de contenu local industriel déjà en place.

Ouvrir le capital des filiales internationales

De nombreuses grandes entreprises opèrent dans la sous-région via des filiales rentables mais fermées au capital local. Une cotation partielle offrirait un meilleur alignement d'intérêts entre opérateurs et économies hôtes, renforcerait la stabilité politique des investissements, améliorerait l'acceptabilité sociale des projets et permettrait aux groupes internationaux d'organiser des sorties progressives sans rupture d'activité.

Pour ces groupes, la bourse représente également un outil de financement en monnaie locale et un mécanisme de partage du risque de change.

Accélérer l'émergence de champions panafricains

Aujourd'hui, la croissance des groupes africains repose principalement sur la dette bancaire de court terme, l'apport d'actionnaires historiques ou des partenariats étrangers. Un marché actions dynamique permettrait des augmentations de capital régulières, des acquisitions financées en titres et la constitution de groupes régionaux multi-pays.

La bourse deviendrait ainsi un vecteur concret d'intégration économique au sein de la CEMAC.

D'autres opportunités structurantes

Au-delà des introductions en bourse classiques, plusieurs usages stratégiques méritent d'être explorés : financement d'infrastructures via des sociétés cotées (ports, énergie, autoroutes) ; mobilisation de l'épargne institutionnelle des caisses de retraite et compagnies d'assurance ; mise en place d'un marché secondaire pour certaines participations publiques ; financement adapté aux cycles longs des filières agricoles ; formalisation du tissu entrepreneurial grâce aux exigences de gouvernance et de transparence ; ancrage régional d'une épargne aujourd'hui orientée vers l'immobilier ou l'étranger.

Une décision avant tout politique

La BVMAC dispose des infrastructures nécessaires. L'enjeu n'est plus technique, mais stratégique. Transformer la bourse en outil d'industrialisation financière suppose un choix clair : permettre à la richesse productive régionale d'être progressivement détenue par ses propres acteurs économiques.

À cette condition, la bourse cessera d'être un simple tableau de cotation pour devenir un véritable moteur de transformation économique.

Harmonisation des normes africaines sur les peintures

Le Comité miroir ARSO TC 39 valide deux projets stratégiques

Du 11 au 17 février 2026, le siège de l'ACONOQ a accueilli la réunion du Comité miroir ARSO TC 39, consacrée à l'harmonisation des normes africaines relatives aux peintures. Cette session technique s'inscrit dans le processus continental piloté par l'ARSO.

La rencontre a réuni l'ensemble des parties prenantes nationales : administration publique, secteur privé, organisations professionnelles et société civile. L'objectif était d'examiner et de valider plusieurs projets de normes africaines, en s'assurant de leur pertinence, de leur applicabilité et de leur conformité aux exigences de qualité, de sécurité et de protection des consommateurs.

Normes validées

À l'issue des travaux, deux projets ont été adoptés :

- **DARS 001/39 : 2025 – Peinture des bâtiments - Code de pratique**

Cette norme encadre les bonnes pratiques relatives à la préparation des surfaces, à l'application des peintures et au contrôle qualité des travaux, contribuant ainsi à la durabilité des ouvrages.

- **DARS 005/39 : 2025 – Peinture texturée - Spécification**

Elle définit les exigences techniques et de performance applicables aux peintures texturées, garantissant une qualité constante et une adaptation aux conditions locales.



Normes à réviser

Trois projets ont été rejetés en l'état, avec recommandations d'amendements :

- **DARS 002/39 : 2025 – Peinture brillante à base de solvant ;**
- **DARS 003/39 : 2025 – Peinture de marquage routier ;**
- **DARS 004/39 : 2025 – Peinture semi-brillante (coquille d'œuf).**

Les observations formulées visent à renforcer la clarté technique et l'adéquation au marché africain. Ces textes seront révisés avant une nouvelle phase de validation. UNICONGO engagée pour une industrie compétitive.

La participation d'UNICONGO à ces travaux illustre son engagement en faveur d'une industrie nationale performante et conforme aux standards régionaux.

La normalisation constitue un levier stratégique pour :

- Améliorer la qualité et la sécurité des produits ;
- Structurer la production industrielle ;
- Protéger les consommateurs ;
- Renforcer la compétitivité des entreprises congolaises sur les marchés régionaux.

UNICONGO réaffirme ainsi son engagement à accompagner ses membres dans l'appropriation des normes africaines, en cohérence avec les standards internationaux.



krach crypto de février : une panne, un doute... et une leçon monétaire

Le Bitcoin est souvent présenté comme une monnaie indépendante des banques et des États. Techniquement, c'est assez juste. Créé en 2009, le Bitcoin est un protocole informatique reposant sur une blockchain publique : un registre partagé, mis à jour collectivement par un réseau d'ordinateurs. Personne ne peut modifier une transaction a posteriori et aucune autorité centrale n'émet la monnaie. La quantité totale est plafonnée à 21 millions d'unités. En théorie donc, posséder du Bitcoin revient à détenir directement un actif numérique, sans banque dépositaire, sans compensation interbancaire, sans banque centrale. Mais cette description correspond surtout au fonctionnement du protocole. Elle décrit mal le fonctionnement du marché.

Ce que les investisseurs possèdent réellement

Dans la pratique, la majorité des détenteurs n'utilise pas directement la blockchain. Ils passent par des plateformes d'échange. Au lieu de détenir des bitcoins dans un portefeuille personnel, ils possèdent un compte affichant un solde en bitcoins. Ce solde est une promesse de la plateforme : une créance sur un intermédiaire.

Autrement dit, l'écosystème crypto a recréé un système bancaire parallèle, mais sans réglementation bancaire classique. C'est précisément ce que l'incident récent a rendu visible.

L'erreur qui a déclenché le krach

Début février, une grande plateforme asiatique a crédité par erreur environ 620 000 bitcoins à quelques centaines d'utilisateurs. L'erreur a été corrigée en moins d'une heure et presque tous les fonds ont été récupérés. Pourtant, le marché a chuté.

Pourquoi ?

Parce que l'événement révélait quelque chose de plus grave qu'une perte financière : il montrait qu'une plateforme pouvait afficher des bitcoins qu'elle ne détenait pas réellement.

À partir de ce moment, les investisseurs ont intégré un nouveau risque non plus le risque technologique du Bitcoin, mais le risque : de solvabilité des intermédiaires. Certains ont vendu immédiatement, d'autres ont retiré leurs avoirs, et la baisse s'est propagée par contagion psychologique. Le mouvement n'était pas un problème de blockchain, mais une crise classique de confiance, comparable à une panique bancaire.

Ce que cela signifie pour les autorités monétaires africaines

Cette distinction entre infrastructure technologique et intermédiaire financier permet de comprendre la position adoptée depuis plusieurs années dans les deux zones CFA, supervisées par la Banque des États de l'Afrique Centrale et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Ces institutions maintiennent une ligne constante : le bitcoin peut exister comme actif privé, mais il ne doit pas s'intégrer au système financier régulé. Pour un régulateur, le principal danger n'est pas la fraude informatique. Il réside dans l'émergence d'une intermédiation financière hors contrôle : dépôts non garantis, transferts transfrontaliers difficiles à tracer, absence de prêteur en dernier ressort et possibilité de paniques auto-entretenues.



L'incident de février correspond précisément à ce scénario. Une plateforme privée est devenue, l'espace de quelques heures, un acteur systémique sans cadre prudentiel.

Une leçon économique plus que technologique

Le protocole bitcoin, en lui-même, a fonctionné conformément à sa conception. Le marché, en revanche, obéit aux logiques traditionnelles de la finance.

Plus l'adoption progresse, plus les utilisateurs privilégient la commodité des intermédiaires plutôt que la détention directe. Et plus l'écosystème se rapproche d'un système bancaire classique sans bénéficier des mécanismes de protection qui l'accompagnent. Le krach de février n'a donc pas été provoqué par une faiblesse du code informatique. Il a été déclenché par la confiance accordée aux dépositaires.

Conclusion

Le bitcoin promettait d'éliminer l'intermédiaire. Son succès l'a en partie recréé. L'épisode de février ne constitue pas un accident isolé, mais une illustration structurelle : la crypto peut se passer de banque centrale, mais elle ne se passe pas de banque au sens économique du terme.

C'est précisément pour cette raison que les autorités monétaires des deux zones CFA ont toujours abordé le sujet sous un angle institutionnel plutôt que technologique : prévenir l'apparition d'un système financier systémique évoluant en dehors de toute régulation. Le marché, brièvement, l'a oublié. La correction des prix l'a rappelé.

VIE CHÈRE AU CONGO

Mesures fiscales d'urgence, cohérence réglementaire et vigilance sur la TVA

Face à la hausse persistante des prix des denrées alimentaires et à la pression croissante exercée sur le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a engagé, pour l'exercice budgétaire 2026, un ensemble de mesures fiscales visant à contenir l'inflation et à atténuer les effets de la vie chère. Dans ce cadre, il a décidé de réduire les taxes à l'importation sur une série de produits alimentaires de grande consommation. Cette décision, rendue publique le 9 février 2026 par le Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public, s'inscrit dans la mise en œuvre des dispositions de la loi de finances n°42-2025 du 31 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026 et traduit une volonté affirmée d'agir sur le coût du panier de la ménagère.

Réduction des droits de douane sur les produits essentiels

Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, les autorités ont décidé de réduire à 5 % les droits de douane sur plusieurs produits de première nécessité. Cette réduction concerne notamment le riz, le maïs, le blé, le lait, le poisson de mer congelé ou salé, la viande, les abats, l'huile de palme ainsi que le sel. L'objectif poursuivi est de diminuer le coût d'importation de ces produits afin de limiter la transmission des hausses internationales vers le consommateur final.

Afin d'éviter toute spéculation ou détournement de ces produits vers d'autres marchés, il a également été décidé d'interdire leur exportation ou leur réexportation lorsqu'ils bénéficient de ces allègements tarifaires.

Cette mesure vise à garantir que les produits subventionnés ou fiscalement allégés profitent exclusivement au marché intérieur. Ces décisions constituent un levier conjoncturel important. Toutefois, leur impact réel dépendra de la capacité de l'ensemble des acteurs économiques à répercuter effectivement ces baisses sur les prix pratiqués.

Évolution du régime de TVA et nécessité de vigilance

Parallèlement à la réduction des droits de douane, plusieurs produits ont été retirés de la liste des biens exonérés de TVA. Il s'agit notamment du lait et de la crème de lait concentrés ou additionnés de sucre, du pain, du blé, du riz ainsi que de la farine de froment. Ces produits ne bénéficient plus d'une exonération totale et sont désormais soumis au taux réduit de 5 % de TVA en tant que biens de consommation courante.

Il convient cependant de préciser que le blé destiné à la semence demeure exonéré, afin de préserver l'activité agricole et de soutenir la production locale. Il faut tout de même noter que cette évolution du régime de TVA appelle à une analyse attentive. En effet, si les droits de douane ont été réduits, l'introduction ou le maintien d'une TVA, même à taux réduit, modifie la structure globale du prix. L'effet final sur le consommateur dépendra donc de l'équilibre entre ces deux paramètres fiscaux. Il convient également de préciser qu'une clarification par voie d'instruction d'application serait nécessaire afin de lever toute zone d'ombre relative à cette disposition fiscale.

Clarification indispensable sur le cas du sel

Le sel figure parmi les produits concernés par les ajustements fiscaux. Toutefois, les positions tarifaires diffèrent selon qu'il s'agisse de sel importé ou de sel produit localement. Cette distinction technique peut entraîner des interprétations divergentes dans l'application du régime fiscal.

Il apparaît indispensable qu'une clarification officielle intervienne afin d'éviter toute confusion dans le traitement douanier et fiscal de ce produit.

Une application incohérente pourrait créer une insécurité juridique pour les opérateurs et des distorsions de concurrence entre production locale et importation.

Comprendre la formation du prix final

Il est important de rappeler que le prix payé par le consommateur ne dépend pas uniquement des droits de douane ou de la TVA.

Il résulte d'une chaîne de coûts comprenant le prix international d'achat, le fret maritime, les frais portuaires, les délais administratifs, le transport intérieur et les marges commerciales. Ainsi, une baisse fiscale peut être partiellement neutralisée si d'autres composantes structurelles demeurent élevées.

La lutte contre la vie chère ne peut donc être dissociée de l'amélioration de la fluidité portuaire, de la simplification des procédures administratives et de la réduction des coûts logistiques.

Position du secteur privé

UNICONGO considère que la lutte contre la vie chère doit s'inscrire dans une approche cohérente et concertée. Les ajustements des droits de douane et de la TVA doivent être analysés de manière intégrée afin d'éviter des effets contradictoires. Il est également essentiel que les allègements fiscaux se traduisent concrètement par une baisse visible des prix sur le marché.

Enfin, UNICONGO rappelle que la réduction durable de la vie chère passe par le renforcement de la production locale et par une stratégie de transformation nationale capable de réduire progressivement la dépendance aux importations.

Les mesures fiscales adoptées par le Gouvernement traduisent une volonté claire de contenir l'inflation alimentaire et de protéger le pouvoir d'achat des ménages. Elles constituent une réponse nécessaire à une situation conjoncturelle exigeante.

Cependant, leur efficacité dépendra de la cohérence réglementaire, de la stabilité des règles applicables et de la coordination entre les administrations et les acteurs économiques. UNICONGO réaffirme sa disponibilité pour contribuer à un dialogue constructif visant à garantir un impact réel, mesurable et durable sur le coût de la vie, tout en préservant la compétitivité et l'équilibre de l'économie nationale.



CNSS : Élargir la couverture, appliquer une réforme structurelle et sécuriser l'avenir de la protection sociale

La sécurité sociale est un pilier fondamental du contrat social. Au Congo, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) joue ce rôle pour les salariés du secteur formel privé et assimilé. Elle couvre les risques liés à la vieillesse, à l'invalidité, aux accidents du travail, ainsi que les prestations familiales et de maternité. Mais, malgré son importance, le système reste fragile et insuffisamment étendu.

Une réforme légale jamais appliquée

Le cadre juridique congolais a pourtant prévu une réforme profonde de la sécurité sociale. La Loi n°10-2014 du 13 juin 2014 a acté la dissolution de la CNSS pour créer deux nouvelles caisses spécialisées : une pour les risques professionnels et les pensions des travailleurs du secteur privé, et une autre dédiée aux prestations familiales et à l'enfance en difficulté.

Cette réforme visait à clarifier et renforcer l'architecture institutionnelle du système, en séparant les gestionnaires de prestations selon leur nature. Cependant, sa mise en œuvre reste en suspens, principalement parce qu'une des caisses envisagées serait structurellement déficitaire à sa création sans une base d'assurés élargie.

En attendant, la CNSS continue d'assurer l'ensemble des missions prévues, en gérant les pensions, les risques professionnels et les prestations familiales, ce qui place l'institution au centre de la protection sociale congolaise.

Une situation financière sous tension

Sur le plan financier, la CNSS fonctionne sur des équilibres délicats. Les produits techniques annuels avoisinent les 60 milliards FCFA, alors que les charges dépassent ce niveau et génèrent un déficit structurel. Les réserves, notamment pour la branche pensions, restent très faibles par rapport aux engagements futurs. Sans pilotage actuariel moderne, il est difficile de mesurer précisément la soutenabilité à long terme.

Cette fragilité financière s'inscrit dans un contexte où la couverture reste limitée, ce qui réduit la capacité de mobilisation de ressources et freine la mise en œuvre de la réforme prévue par la loi.

Une couverture encore insuffisante

La couverture contributive demeure étroite. On estime à 250 000 à 300 000 le nombre de cotisants actifs, auxquels s'ajoutent 70 000 à 90 000 pensionnés, soit environ 320 000 à 390 000 assurés directs. À ce niveau, la plupart des actifs congolais restent en dehors d'une protection sociale contributive.



Cette situation restreinte alimente la fragilité du régime et limite son impact sur la cohésion sociale. Elle appelle à repenser les mécanismes d'inclusion pour faire de la sécurité sociale un véritable instrument de progrès socio-économique.

Incitation à la formalisation : un schéma de cotisation dégressif

Faciliter l'accès au statut formel est l'une des clés pour élargir la couverture sociale. Une approche pragmatique consiste à instaurer une cotisation CNSS à abattement dégressif sur cinq ans pour les nouveaux emplois formalisés ou les entreprises nouvellement créées.

À titre indicatif, en se basant sur un taux CNSS de référence de $\approx 24\%$ du salaire brut ($\approx 20\%$ part patronale et $\approx 4\%$ part salariale), ce schéma pourrait se décliner ainsi :

- Année 1 : taux effectif $\approx 9\%$
- Année 2 : $\approx 12\%$
- Année 3 : $\approx 16\%$
- Année 4 : $\approx 20\%$
- Année 5 : $\approx 24\%$

Ce mécanisme allège la charge financière des employeurs au démarrage, tout en garantissant une affiliation immédiate aux droits sociaux pour les salariés.

Il favorise une montée en charge progressive des recettes pour la CNSS et contribue à l'élargissement de la base des assurés.

Digitaliser et ouvrir la CNSS aux assurés

Une réforme efficace doit s'accompagner d'une transformation digitale de la CNSS. L'affiliation en ligne, la déclaration simplifiée des salariés, le paiement dématérialisé des cotisations et l'accès des assurés à leurs informations sont des leviers indispensables pour réduire les coûts administratifs, faciliter l'adhésion et accroître la transparence des services.

Parallèlement, il est nécessaire d'ouvrir progressivement la CNSS à des profils d'assurés aujourd'hui marginalisés, comme les indépendants et les travailleurs aux revenus irréguliers, via des régimes adaptés.

Refonder la gouvernance

La gouvernance est un point central de la réforme. Depuis 2021, le Conseil d'administration de la CNSS ne compte plus de représentants du secteur privé, alors même que ce dernier est l'un des principaux contributeurs et utilisateurs du système. Cette absence affaiblit la légitimité et l'efficacité des décisions stratégiques.

Une refonte de la gouvernance est indispensable, avec le retour des représentants du secteur privé, ainsi que des mécanismes de pilotage plus transparents et professionnels.

Renforcer la gouvernance financière

En complément, la qualité des états financiers doit être améliorée. Cela passe par une meilleure lisibilité des comptes, l'intégration systématique d'outils de projection financière et un pilotage pluriannuel rigoureux. Le Conseil d'administration doit jouer pleinement son rôle de supervision stratégique.

Conclusion

La réforme de la sécurité sociale prévue par la loi n°10-2014 n'a pas encore été mise en œuvre, en partie parce que son architecture n'était pas soutenable sans élargissement significatif de la base des assurés.

Élaborer des mécanismes d'incitation, comme le schéma de cotisation dégressif, digitaliser et ouvrir les services, refonder la gouvernance et renforcer la gestion financière constituent des étapes essentielles pour transformer la CNSS en un outil de protection sociale moderne, inclusif et durable.

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

+800 postes disponibles

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

Agriculture au Congo

Des budgets sans stratégie, des stratégies sans résultats



L'analyse des budgets du ministère de l'Agriculture au Congo sur la période 2012-2025 révèle une réalité qui tranche nettement avec l'importance stratégique attribuée au secteur dans le discours public.

Sur plus d'une décennie, les crédits inscrits au budget général de l'État, dans le périmètre strict du ministère, oscillent entre 8 et 15 milliards de FCFA par an, avec une moyenne située autour de 11 à 12 milliards. Cette enveloppe n'a jamais connu de rupture significative, ni de montée en puissance traduisant un choix politique fort en faveur de l'agriculture.

Rapporté au budget total de l'État, le ministère de l'Agriculture représente moins de 1 % des dépenses publiques, généralement entre 0,4 % et 0,7 % selon les années. Cette proportion est remarquablement stable dans le temps, y compris lors des périodes de reprise des recettes pétrolières.

À l'inverse, lors des phases d'ajustement budgétaire notamment en 2016 ou en 2020, l'agriculture figure parmi les premiers secteurs à subir des compressions.

Cette trajectoire budgétaire traduit une hiérarchisation implicite des priorités publiques dans laquelle l'agriculture reste structurellement marginalisée, indépendamment des objectifs affichés de sécurité alimentaire ou de diversification économique.

Au-delà du niveau absolu des crédits, c'est surtout l'absence de trajectoire stratégique lisible qui interpelle. Les lois de finances successives ne révèlent aucune programmation pluriannuelle cohérente pour le secteur agricole.

Autrement dit, le budget agricole n'est pas un instrument de politique publique pilotée, mais un poste d'ajustement annuel soumis aux contraintes macroéconomiques.

Cette faiblesse structurelle du cadre budgétaire éclaire directement les limites de la politique des Zones agricoles protégées (ZAP), présentées comme le principal outil opérationnel de relance agricole. Les ZAP ont été conçues comme des espaces d'intervention directe de l'État, censés concentrer les efforts de formation, d'encadrement et de production.



Vue aérienne de la ZAP avicole de Bambou Mingali

Les variations observées sont essentiellement conjoncturelles et budgétaires, sans articulation visible avec des objectifs de production, de rendement, de transformation locale ou de structuration des filières.

Or, leur mise en œuvre révèle une confusion persistante des rôles publics. L'État y agit simultanément comme aménageur, formateur, encadreur technique et parfois producteur, sans disposer des capacités techniques indispensables pour assumer efficacement ces fonctions.

Sur le plan agronomique, les fondations sont largement déficientes. Il n'existe pas de recherche agronomique opérationnelle capable d'orienter les choix techniques, d'adapter les itinéraires culturaux aux réalités pédoclimatiques ou d'améliorer durablement les rendements. La production locale de semences améliorées est inexistante, obligeant à des pratiques empiriques peu performantes. Les dispositifs de formation restent largement théoriques, sans socle technique robuste, et le pays souffre d'un déficit criant de techniciens agricoles qualifiés, capables d'assurer un encadrement de terrain rigoureux et continu. Dans ces conditions, l'intervention directe de l'État dans la production agricole repose davantage sur une logique administrative que sur une approche technique et économique maîtrisée.

Le résultat est sans ambiguïté. Malgré les annonces, les programmes et les financements mobilisés, les ZAP n'ont produit aucun effet mesurable sur la disponibilité des produits alimentaires ni sur leur niveau de prix sur les marchés. L'offre locale demeure insuffisante, les importations restent dominantes et la volatilité des prix alimentaires persiste. Ce constat n'est pas le signe d'un simple manque de moyens, mais celui d'un modèle mal conçu, qui confond action publique et activité productive. Cette réalité conduit à une conclusion essentielle : le débat budgétaire, pris isolément, est un faux débat. Certes, les moyens alloués à l'agriculture sont insuffisants pour accompagner une transformation structurelle du secteur. Mais augmenter le budget du ministère sans refondre la doctrine d'intervention publique reviendrait à injecter davantage de ressources dans un système inefficace.



Sans politiques agricoles modernes, sans priorités clairement définies et sans capacités techniques solides, un budget plus élevé ne produirait pas de résultats significatifs.

Une politique agricole crédible suppose un repositionnement clair de l'État. L'État n'a pas vocation à être producteur. Son rôle doit être celui d'un État stratège et facilitateur, concentrant ses ressources sur les fonctions régaliennes et structurantes : recherche agronomique appliquée, système national de semences, formation de techniciens de haut niveau, sécurisation du foncier, infrastructures de base, accès à l'énergie et au financement. La production, en revanche, doit être portée par le secteur privé, exploitants professionnels, agro-industriels, coopératives structurées, seuls à même de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de durabilité.

Tant que cette clarification ne sera pas opérée, la faiblesse des résultats observés dans les ZAP restera une conséquence logique de choix structurels inadaptés. Et tant que la politique agricole continuera de confondre intervention publique et production, le niveau du budget, qu'il soit faible ou renforcé, restera secondaire par rapport à la qualité du modèle retenu.



TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE DU CONGO DEPUIS 2012

R

Regarder la trajectoire budgétaire du Congo depuis 2012, c'est observer un État évoluer au rythme de cycles qu'il ne maîtrise pas totalement, malgré des volumes financiers parfois considérables. C'est aussi constater que, derrière la succession de lois de finances, se cache une constante : le budget reste avant tout un outil de gestion de la rente et de stabilisation politique, bien plus qu'un levier structurant de transformation économique.



2012–2014 : l'illusion de l'abondance

La période 2012–2014 correspond au haut de cycle pétrolier. En 2012, le budget de l'État est arrêté à 3 654,6 milliards FCFA. En 2014, il atteint un sommet avec 4 152,9 milliards FCFA de recettes pour 3 151,0 milliards FCFA de dépenses, soit un excédent budgétaire affiché supérieur à 1 000 milliards FCFA.

À ce moment-là, le pétrole représente entre 60 et 70 % des recettes budgétaires.

La loi de finances est conçue comme un instrument d'action directe : l'État investit massivement, multiplie les projets d'infrastructures, étend son périmètre d'intervention économique. Le débat ne porte ni sur la soutenabilité, ni sur l'efficacité de la dépense, ni sur la diversification. La rente joue pleinement son rôle d'amortisseur et de facilitateur politique.

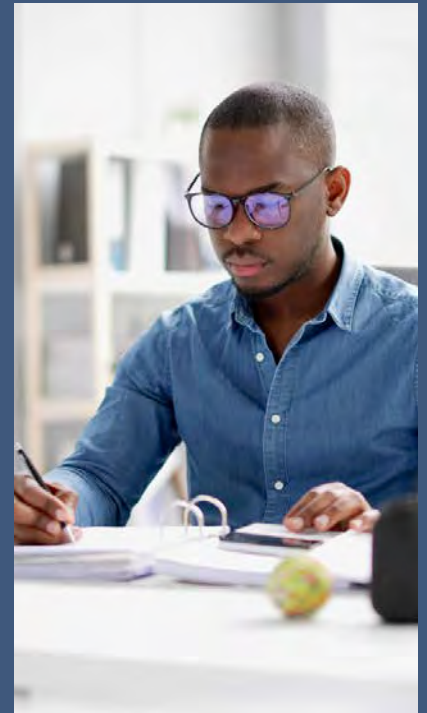
Mais déjà, une fragilité est visible : l'excédent budgétaire ne s'accompagne pas d'une transformation structurelle de l'économie. Le budget grossit, l'État agit, mais la base productive hors pétrole reste étroite.

2015–2017 : la rupture et l'ajustement brutal

La chute des cours du pétrole provoque un retournement rapide et profond. Le budget devient un outil de survie. En 2016, le budget de l'État est encore de 3 776,2 milliards FCFA, mais en 2017 il chute à 2 744,1 milliards FCFA. En un exercice, plus de 1 000 milliards FCFA disparaissent.

La loi de règlement 2015 fait apparaître un déficit budgétaire de plus de 110 milliards FCFA. L'investissement public est brutalement comprimé, tandis que les charges rigides, masse salariale, service de la dette, dépenses incompressibles continuent de peser lourdement. Le budget n'est plus un instrument de projection : il devient défensif, réactif, parfois désordonné.

Cette période révèle une vérité structurelle : lorsque la rente disparaît, l'État congolais n'a pas de relais fiscal ni productif suffisant pour amortir le choc.



2018–2019 : le point bas et le piège de l'excédent comptable

L'année 2018 marque un plancher historique récent. Le budget de l'État tombe à 1 602,6 milliards FCFA, soit moins de la moitié du niveau de 2014. En 2019, il remonte à 2 067,7 milliards FCFA, laissant entrevoir une reprise.

Mais 2019 est surtout révélatrice d'un dysfonctionnement majeur. Le budget général affiche un excédent théorique : 1 997,9 milliards FCFA de recettes contre 1 494,2 milliards FCFA de dépenses, soit +503,7 milliards FCFA. Pourtant, la situation de trésorerie est critique. Les charges de trésorerie atteignent 1 026,9 milliards FCFA, générant un déficit de financement supérieur à 1 000 milliards FCFA.

Le message est limpide : l'État peut afficher un excédent budgétaire tout en étant étranglé par le service de la dette et les sorties de cash. C'est ici que se cristallise le cœur du problème congolais : le budget est pensé en autorisations et en soldes, mais la contrainte réelle est la trésorerie.

2020–2022 : le choc COVID et le retour de la rente

La pandémie agit comme un accélérateur de fragilité. En 2020, le budget initial de 2 175,4 milliards FCFA est réajusté à 1 082,9 milliards FCFA. Le solde budgétaire global plonge à -779,7 milliards FCFA. L'État intervient pour soutenir l'économie et le social, mais sans marges financières suffisantes.

En 2021, les ressources réajustées atteignent 1 671,6 milliards FCFA, pour 1 522,5 milliards FCFA de dépenses, soit un solde positif de 149,1 milliards FCFA. Mais le besoin de financement demeure élevé, à près de 394 milliards FCFA. L'année 2022 marque un tournant spectaculaire. En loi initiale, le budget affiche 1 935,3 milliards FCFA de recettes. En loi rectificative, il change d'échelle :

2 692,2 milliards FCFA de recettes pour 1 917,9 milliards FCFA de dépenses, soit un excédent budgétaire annoncé de 774,3 milliards FCFA.

Pourtant, le déficit de trésorerie dépasse 1 180 milliards FCFA. La rente revient, mais la contrainte structurelle demeure.

2026 : stabilisation sans rupture

La loi de finances 2026 inscrit les recettes autour de 2 550 milliards FCFA, dans la continuité de 2025. Il ne s'agit ni d'austérité, ni d'expansion. C'est une stabilisation prudente, post-programme, avec un accent sur la trésorerie et la dette. Le message est clair : éviter les dérapages, sans changer fondamentalement de modèle.

Conclusion : le vrai problème n'est pas le budget, mais son rôle

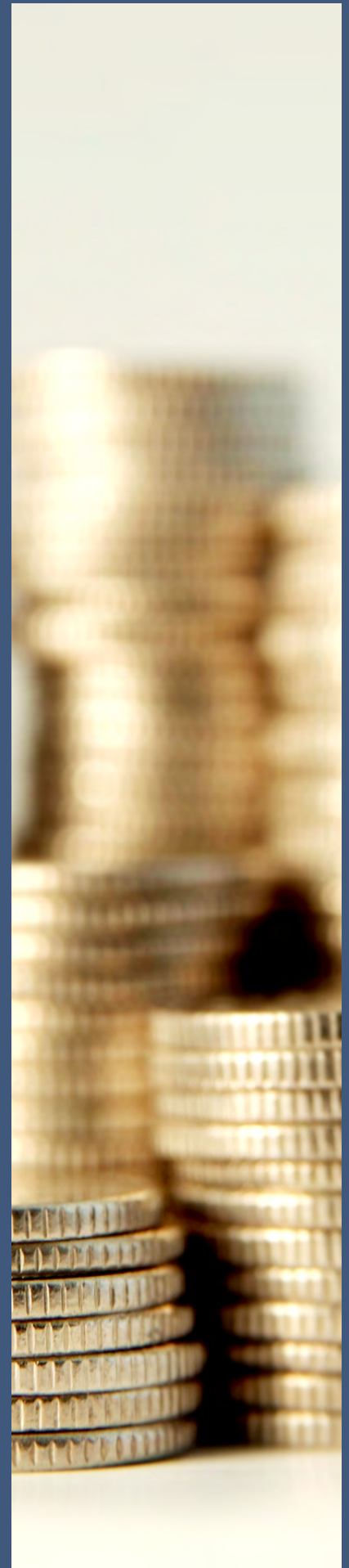
Sur quinze ans, le Congo a connu des budgets très élevés, puis très contraints, puis de nouveau élevés. Mais la structure reste la même. Le pays n'a pas un problème de volume budgétaire ; il a un problème de fonction du budget. Tant que la loi de finances restera un outil de redistribution des revenus et de stabilisation à court terme, chaque phase d'abondance portera en elle la prochaine crise.

La vraie rupture ne viendra pas d'un meilleur tableau d'équilibre, mais d'un budget qui accepte un changement de rôle de l'État : moins opérateur, moins producteur, et davantage stratège, régulateur et catalyseur d'un secteur privé productif. Sans cela, la trajectoire restera cyclique et prévisible.

2023–2025 : discipline FMI, arbitrages douloureux et retour des tensions sociales

La période 2023–2025 est marquée par l'exécution du programme avec le FMI. Les budgets sont volumineux mais encadrés. En 2024, les recettes dépassent 2 600 milliards FCFA, tirées à plus de 55 % par les hydrocarbures. En 2025, la loi de finances arrête les recettes à 2 550,7 milliards FCFA et les dépenses à 2 198,7 milliards FCFA, soit un solde global positif de 352 milliards FCFA.

La structure reste révélatrice : 1 231,4 milliards FCFA de recettes pétrolières, contre environ 1 319 milliards FCFA de recettes hors pétrole. Autrement dit, l'amélioration est réelle mais largement exogène. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'augmentation des prix du carburant entre 2023 et 2024, de l'ordre de +30 %. Cette décision n'est pas idéologique : elle est budgétaire. Les subventions implicites représentaient un coût estimé à plusieurs centaines de milliards FCFA par an. Leur réduction améliore la sincérité budgétaire, mais agit comme un impôt indirect socialement régressif, alimentant tensions et inflation. Le programme FMI impose une discipline, mais ne crée pas la transformation. Il corrige des déséquilibres, sans résoudre la dépendance.



TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT : UN LEVIER DE SOUVERAINETÉ, DE PERFORMANCE ET D'ÉMERGENCE D'UN ÉCOSYSTÈME TECH LOCAL

Une réforme institutionnelle avant d'être technologique

La transformation numérique de l'État ne peut être réduite à une modernisation technique des administrations. Elle constitue une réforme structurelle qui engage la qualité de la gouvernance, la crédibilité financière, l'attractivité économique et la souveraineté technologique. L'enjeu n'est pas simplement d'introduire des outils digitaux, mais de repenser l'architecture de l'action publique autour de la donnée, de la traçabilité et de l'interopérabilité.

Digitaliser un processus inefficace ne suffit pas. Si les procédures restent complexes ou mal coordonnées, leur mise en ligne ne fera que reproduire les mêmes blocages. La réussite repose sur une simplification préalable, une clarification des responsabilités et une coordination interinstitutionnelle forte. La e-gouvernance est un projet organisationnel autant que technologique.

Les systèmes numériques permettent d'horodater les opérations, de centraliser les données et de réduire les marges d'arbitraire. Cette traçabilité renforce la lutte contre la fraude, améliore la gestion budgétaire et consolide la confiance des investisseurs. Elle suppose un cadre juridique solide et une gouvernance claire des données publiques.

Services régaliens digitalisés : efficacité administrative et attractivité économique

La digitalisation de l'état civil constitue une base structurante pour l'ensemble de la population. La centralisation numérique des actes de naissance, de mariage et de décès améliore la fiabilité des registres, réduit les risques de falsification et facilite l'accès aux droits.

L'extension aux certificats de nationalité et aux casiers judiciaires renforce la sécurité juridique. Leur dématérialisation par le dépôt en ligne, le suivi transparent et la délivrance sécurisée réduit les délais et améliore la prévisibilité administrative.

La digitalisation du processus de demande des passeports complète cet ensemble. Pré-enregistrement en ligne, prise de rendez-vous numérique, paiement électronique et suivi en temps réel améliorent l'efficacité du service pour tous les usagers.



Ces réformes bénéficient à l'ensemble des citoyens et simplifient les démarches sur le territoire national. Pour la diaspora, l'impact serait encore plus significatif compte tenu du nombre limité de représentations à l'étranger et des contraintes actuelles.

La mise en place d'un e-Visa s'inscrit dans la même dynamique. Une procédure entièrement dématérialisée faciliterait l'accès au pays pour les investisseurs et les touristes. Cet enjeu est stratégique dans un contexte marqué par la multiplication d'ouvertures d'hôtels de grande capacité et de standing. Les investissements privés dans l'hôtellerie supposent un flux régulier de voyageurs. Un système de e-Visa efficace contribue à fluidifier ces flux et à renforcer l'attractivité du territoire. L'ensemble de ces services doit reposer sur des bases de données cohérentes et interopérables, préparant l'émergence d'une identité numérique nationale fiable.

Régies financières : vers un écosystème intégré Douane-Impôts-Trésor

Sur le volet économique, la transformation numérique prend une dimension particulièrement structurante avec la mise en œuvre d'un Système de Facturation Électronique Certifié (SFEC). La télédéclaration des factures, avec transmission sécurisée et horodatage, permet de réduire la fraude à la TVA, d'automatiser les recoupements et d'alléger les audits des crédits de TVA.

Associée à la digitalisation des transactions au Trésor public (paiement électronique des impôts et taxes, suivi en temps réel des encaissements, automatisation des écritures comptables), cette réforme peut aller plus loin en structurant un véritable écosystème numérique intégré regroupant la Douane, les Impôts et le Trésor.

L'interconnexion de ces trois régies permettrait :

- **un partage sécurisé des données fiscales et douanières ;**
- **une meilleure cohérence entre déclarations d'importation, facturation et paiements effectifs ;**
- **une détection plus rapide des incohérences ;**
- **une supervision budgétaire consolidée.**

On passerait d'administrations fonctionnant en silos à une plateforme intégrée fondée sur la donnée. Ce changement de paradigme améliore la sécurisation des recettes publiques, renforce la crédibilité financière de l'État et simplifie les démarches pour les entreprises, qui interagiraient avec un système coordonné plutôt qu'avec des entités distinctes.

Data centers et écosystème tech : transformer l'opportunité en capacité nationale

La multiplication des projets de data centers au Congo donne une importance particulière à cette réflexion. L'existence d'infrastructures locales d'hébergement offre la possibilité de conserver sur le territoire national des données sensibles liées à l'état civil, aux finances publiques et aux flux migratoires.

Ces investissements doivent être articulés avec la digitalisation de l'État afin d'éviter qu'ils ne restent sous-utilisés. Ils peuvent devenir le socle d'une stratégie de souveraineté numérique.

La transformation numérique ne doit pas se traduire par un recours systématique et exclusif à des solutions importées. Elle peut devenir un levier de structuration du secteur privé local. Le développement de plateformes d'état civil, de solutions de e-Visa, de systèmes de facturation électronique ou d'architectures intégrées Douane-Impôts-Trésor représente un champ d'opportunités significatif.

Des partenariats avec des acteurs technologiques étrangers peuvent être pertinents dans une phase initiale, afin de garantir robustesse et conformité aux standards internationaux. Mais l'objectif doit être la co-construction, le transfert de compétences et la montée en gamme des entreprises locales.

La convergence entre digitalisation de l'État et développement des data centers peut ainsi favoriser l'émergence d'un véritable écosystème technologique national : éditeurs de logiciels certifiés, intégrateurs de systèmes, spécialistes en cybersécurité, opérateurs d'hébergement et prestataires de services numériques.

La e-gouvernance peut ainsi dépasser le cadre administratif pour devenir un projet économique structurant, soutenant la souveraineté numérique, la création d'emplois qualifiés et la compétitivité du pays dans l'économie digitale régionale.

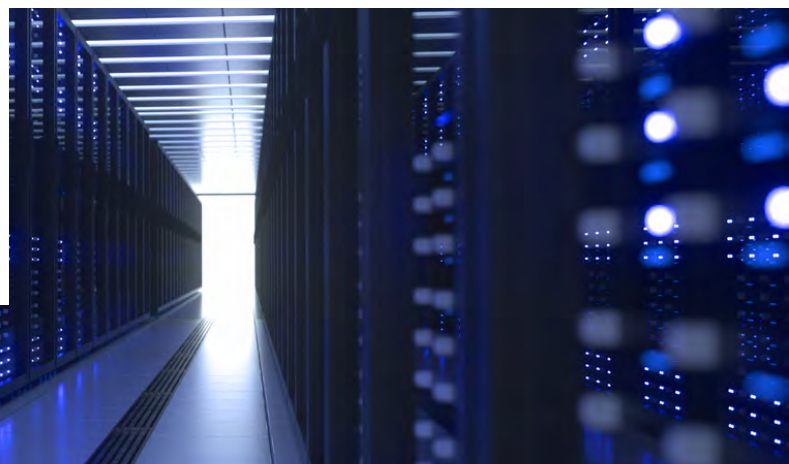
Une condition déterminante : volonté politique et coordination stratégique

L'ensemble de ces chantiers suppose une volonté politique forte et constante. La transformation numérique de l'État ne peut réussir si elle demeure fragmentée entre ministères, conduite de manière cloisonnée et portée par des projets isolés.

La coordination est essentielle. Sans pilotage central, les administrations risquent de continuer à développer des solutions disparates, parfois financées par différents bailleurs de fonds qui eux-mêmes n'alignent pas toujours leurs interventions. Cette absence d'harmonisation conduit à la duplication des systèmes, à l'incompatibilité des plateformes et à une perte d'efficacité.

Il est donc nécessaire d'instaurer un cadre stratégique national de transformation numérique, avec une gouvernance claire, des standards techniques communs et une planification cohérente des financements. Les partenaires techniques et financiers doivent s'inscrire dans cette vision d'ensemble, plutôt que soutenir des initiatives sectorielles non coordonnées.

La transformation numérique de l'État peut devenir un projet structurant pour l'économie nationale. Mais elle exige discipline stratégique, cohérence institutionnelle et continuité politique. Sans cela, elle risque de se réduire à une succession de projets isolés, sans effet systémique durable.





ZOOM SUR UN SECTEUR

LE SECTEUR FORESTIER AU CONGO : ENTRE CHOC CONJONCTUREL, CONTRAINTES STRUCTURELLES ET IMPÉRATIF DE TRANSFORMATION DURABLE

Pilier historique de l'économie congolaise, le secteur forestier et de la filière bois traverse en 2025 une phase de fortes turbulences, révélatrice à la fois de vulnérabilités conjoncturelles et de défis structurels persistants. Au deuxième trimestre 2025, l'activité a enregistré un repli significatif de la production, de la transformation et des exportations, sous l'effet combiné de difficultés logistiques internes et d'un contexte international moins porteur. Cette situation contraste toutefois avec les avancées notables en matière de gestion durable, de certification et de gouvernance sectorielle, portées notamment par les entreprises membres de la Fédération Forêt d'UNICONGO.

Un recul marqué de l'exploitation forestière au deuxième trimestre 2025

L'exploitation forestière primaire a connu une baisse brutale de 45,3 % de la production de bois en grumes par rapport à la même période de l'année précédente. Cette contraction masque de fortes disparités géographiques : la zone Nord, cœur de l'activité forestière nationale, a été la plus durement touchée avec une chute de 47,3 %, tandis que la zone Sud a enregistré une légère progression de 2,0 %.

Les causes de ce repli sont essentiellement logistiques et climatiques. La rareté du carburant sur le marché local a fortement perturbé les opérations d'exploitation et de transport, entraînant des arrêts de production fréquents. À cela s'ajoutent les difficultés d'évacuation des produits forestiers, liées à la dégradation avancée des infrastructures routières, aggravées par une pluviométrie exceptionnellement élevée (+36,3 % au niveau national). Ces facteurs ont réduit la capacité des entreprises à accéder aux assiettes annuelles de coupe et à acheminer les grumes vers les sites industriels.

Une industrie de transformation sous pression

Le ralentissement de l'exploitation a mécaniquement affecté le secteur secondaire, lié à la transformation du bois, dont la production a reculé de 33,0 % au deuxième trimestre 2025. Tous les segments ont été touchés, avec une intensité variable : la production de contreplaqués s'est effondrée de 70,3 %, celle des placages de 35,6 %, tandis que les sciages ont diminué de 30,8 %.

Les exportations de produits transformés ont suivi la même tendance, avec une baisse de 22,2 % des volumes, entraînant une contraction de 22,6 % de leur valeur globale. Cette situation illustre les difficultés rencontrées par l'industrie de transformation locale, confrontée à la fois à des contraintes d'approvisionnement, à des coûts logistiques élevés et à une demande internationale moins dynamique.

Pourtant, les données structurelles montrent que les entreprises membres de la Fédération Forêt d'UNICONGO disposent de capacités industrielles significatives.

En 2025, la production totale de sciages des sociétés membres s'est élevée à 184 004 m³, contre 220 859 m³ en 2024, traduisant un repli, mais aussi une résilience industrielle dans un contexte fortement dégradé.

Commerce extérieur : entre restrictions et paradoxes de prix

Sur le plan du commerce extérieur, la situation est contrastée. Les exportations de grumes ont chuté de 66,1 % en volume, sous l'effet conjugué du ralentissement de la demande internationale et de l'application progressive de l'interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes. Cette mesure, visant à encourager la transformation locale, intervient toutefois dans un contexte où les capacités industrielles et logistiques ne sont pas encore pleinement adaptées.

Paradoxalement, alors que les cours internationaux des grumes ont progressé de 7,9 %, les prix sur le marché local ont reculé, à l'image des lits en bois (-3,0 %), en raison d'une faible demande intérieure. Cette divergence accentue la pression sur la rentabilité des entreprises et souligne la nécessité de structurer davantage le marché domestique du bois.

Emploi : une précarisation préoccupante

Les difficultés économiques ont eu un impact direct sur l'emploi. Au deuxième trimestre 2025, les effectifs globaux de la filière bois ont diminué de 5,8 %. Cette baisse s'accompagne d'une précarisation de l'emploi, marquée par une réduction de 14,9 % des effectifs permanents, partiellement compensée par une hausse de 52,6 % des emplois temporaires.

Les données consolidées de la Fédération Forêt font état de 4 113 emplois en 2025, contre 5 100 en 2024, soit une perte nette significative, principalement concentrée dans la zone Nord. Malgré ce recul, la masse salariale a progressé de 28,3 %, traduisant des ajustements de rémunération et des coûts sociaux plus élevés dans un contexte de tension.

À plus long terme, l'avenir du secteur forestier congolais dépendra de sa capacité à transformer la contrainte en opportunité : développer la transformation locale, structurer le marché intérieur, valoriser pleinement les services environnementaux et consolider une gouvernance inclusive associant État, entreprises et communautés locales.

Le secteur forestier congolais se trouve à un moment charnière. S'il parvient à surmonter les chocs conjoncturels actuels et à lever les blocages structurels, il dispose des atouts nécessaires pour devenir un modèle régional de gestion forestière durable, conciliant performance économique, préservation environnementale et impact social positif. À défaut, les risques de décrochage économique, social et territorial pourraient s'aggraver, avec des conséquences durables pour l'économie nationale et les communautés forestières.

Un secteur structurellement engagé dans la gestion durable

Au-delà de la conjoncture, le secteur forestier congolais se distingue par son engagement structurel en faveur de la gestion durable. Les 7 membres de la Fédération Forêt gèrent près de 5,97 millions d'hectares de concessions disposant de plans d'aménagement forestier durable, dont 3,88 millions d'hectares certifiés FSC en 2025, un niveau parmi les plus élevés en Afrique centrale.

Cette avancée positionne le Congo comme un acteur crédible de la foresterie durable, avec des opportunités nouvelles liées à la valorisation des crédits carbone. Des projets pilotes, comme ceux de CIB-OLAM et d'IFO, illustrent le potentiel de diversification des revenus forestiers à travers les mécanismes carbone, même si l'absence d'un marché structuré demeure un frein majeur.

Défis structurels suite à l'introduction du régime de partage de production

Le Code forestier de 2020 a introduit une variante du régime de partage de production (RPP) dans un secteur qui s'y adapte difficilement. Contrairement au pétrole, le bois ne dispose d'aucune cotation internationale transparente ni d'un prix mondial de référence unique : sa valeur varie fortement selon les essences, la qualité, le degré de transformation et la destination. Certaines essences présentent même une faible valeur commerciale, rendant particulièrement complexe la fixation d'un « prix de référence » consensuel. Or, toute sous-évaluation réduirait les recettes publiques, tandis qu'une surévaluation fragiliserait davantage des entreprises déjà confrontées à un environnement économique instable. Cette réforme intervient en effet dans un contexte marqué par des contraintes structurelles lourdes : coûts logistiques représentant 30 à 65 % des coûts de revient, pénuries récurrentes de carburant, complexité réglementaire accrue (CITES, EUDR, APV-FLEGT), distorsions de concurrence et insuffisance du dialogue public-privé.



FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

Dans le cadre de sa rubrique « Focus Entreprise », l'Union met en lumière SAS Congo, Ingénierie & Solutions RH, entreprise spécialisée dans l'ingénierie et les solutions en ressources humaines, dirigée par son Directeur général, Jean-Noël MAKAYA.

À travers cette mise en perspective, il s'agit de valoriser l'engagement d'un acteur économique qui contribue activement à la structuration et à la performance du tissu entrepreneurial national.

Une vision stratégique au service de la performance

Sous l'impulsion de son Directeur général, SAS Congo développe une approche fondée sur la rigueur, la conformité et l'excellence opérationnelle.

L'entreprise accompagne les organisations dans l'optimisation de leur capital humain et dans la sécurisation de leurs processus administratifs et sociaux.

Cette orientation stratégique repose sur une compréhension fine des enjeux économiques et réglementaires, ainsi que sur une volonté affirmée d'apporter des solutions adaptées aux réalités du marché congolais.

Une expertise au cœur du développement des entreprises SAS Congo intervient notamment dans :

- le recrutement et la mise à disposition de personnel qualifié ;
- l'assistance technique RH ;
- l'assistance en droit social et la gestion administrative des ressources humaines ;
- le conseil en organisation et en structuration des fonctions RH ;
- l'accompagnement opérationnel et la représentation commerciale.

À travers ces services, l'entreprise contribue à renforcer la compétitivité des opérateurs économiques, en leur offrant un accompagnement structuré, conforme aux exigences réglementaires et orienté vers la performance durable.

Un engagement en faveur du capital humain local

Convaincue que le développement économique repose sur la valorisation des compétences nationales, SAS Congo s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités et de professionnalisation des talents locaux. Cet engagement participe à la consolidation d'un environnement des affaires plus structuré, plus performant et davantage tourné vers l'excellence.

Jean-Noël MAKAYA

Directeur général,
SAS Congo



À travers le parcours de Monsieur Jean-Noël MAKAYA et l'action de SAS Congo, cette édition de « Focus Entreprise » illustre le rôle déterminant des entreprises adhérentes dans la construction d'un secteur privé fort, responsable et résolument engagé au service du développement économique.

Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <https://bit.ly/3MLfObv>



ZOOM SUR UNE INSTITUTION

Le FIGA, un levier stratégique pour l'entrepreneuriat congolais



Le Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement (FIGA) s'impose aujourd'hui comme un acteur clé de la stratégie nationale de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi en République du Congo. Institution publique missionnée par l'État, il facilite l'accès aux services financiers et non financiers des micro, très petites, petites et moyennes entreprises ainsi que des artisans (MTPMEA).

L'institution est dirigée par Monsieur Dayi Allaire Branham KINTOMBO, nommé par décret n° 2025-438 du 27 octobre 2025, qui assure la mise en œuvre de la vision stratégique du Fonds.

Trois piliers d'intervention : Impulsion, Garantie et Accompagnement

Le modèle d'intervention du FIGA repose sur trois axes complémentaires :

1. Impulsion

Ce dispositif soutient la création d'entreprises en aidant les entrepreneurs à structurer leurs projets, notamment à travers l'élaboration de business plans et la mise en place de formations adaptées. Il permet de poser des bases solides pour un démarrage efficace.

2. Garantie

Le FIGA facilite l'accès au crédit en apportant des garanties aux institutions financières. Ce mécanisme réduit le risque pour les banques et permet aux entrepreneurs d'obtenir plus facilement des financements.

3. Accompagnement

Un suivi personnalisé est assuré afin d'optimiser les chances de succès des projets.

Cet accompagnement permet aux entrepreneurs de renforcer leurs compétences et d'améliorer la gestion de leurs activités.

Un outil stratégique au service de l'économie nationale

Le FIGA constitue un instrument stratégique pour stimuler l'innovation, promouvoir la croissance et favoriser une économie plus inclusive et diversifiée.

Le FIGA est solidement implanté sur l'ensemble du territoire national, avec des agences à Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Owando et Ouessou. Cette présence territoriale garantit une proximité avec les entrepreneurs et permet d'apporter des solutions adaptées aux réalités locales.

À travers son axe stratégique dédié à la création et à l'amorçage, le FIGA soutient activement l'initiative entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire, contribuant ainsi à la création d'emplois, à la formalisation de l'économie et à la croissance du secteur privé.

Une mission au cœur du développement des entreprises

Le FIGA a pour vocation principale de soutenir la création, le développement et la pérennisation des entreprises et des activités artisanales. À ce titre, ses missions incluent notamment :

- Le soutien aux porteurs de projets dans le montage de dossiers financiers, notamment l'élaboration de business plans ;
- La garantie des crédits d'investissement accordés par les établissements bancaires ;

- Le financement de programmes de renforcement des capacités des entrepreneurs et artisans ;
- Le développement de partenariats avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial ;
- L'accompagnement des entreprises à chaque étape de leur croissance.

Le FIGA contribue ainsi à lever les obstacles à l'accès au financement et à renforcer durablement les capacités des entrepreneurs congolais.

Un levier essentiel pour l'avenir économique du Congo

En facilitant l'accès au financement, en renforçant les compétences des entrepreneurs et en accompagnant le développement des entreprises, le FIGA s'affirme comme un pilier essentiel de la politique nationale de promotion des PME.

Son action contribue directement à la construction d'un tissu entrepreneurial dynamique, innovant et capable de soutenir durablement la croissance économique du Congo.

Dans un contexte où l'entrepreneuriat constitue un moteur essentiel de diversification économique, le FIGA contribue activement à la structuration et au renforcement du tissu économique national.

Un partenaire institutionnel important pour UNICONGO

La participation d'UNICONGO au Conseil d'administration du FIGA garantit que les mesures de soutien sont adaptées aux besoins des entreprises tout en renforçant le dialogue public-privé et en stimulant un environnement favorable à l'investissement et à la croissance.

MOT DE L'EXPERT

FISCALITÉ 2026 : DES AVANCÉES ISSUES
DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

Par Moïse KOKOLO
Directeur Général de FIDAFRICA
et Trésorier d'UNICONGO

La transposition en droit interne de la Directive fiscale de la CEMAC n°0119/25- UEAC-177-CM-42 du 9 janvier 2025 n'a pas confirmé les inquiétudes suscitées par la réforme de l'IRPP qui prévoyait la remise en cause du quotient familial et de l'abattement forfaitaire de 20% pour frais professionnels.

Il n'est pas exclu qu'une autre transposition ait lieu avant la fin de l'année, peut-être dans le cadre d'une loi de finances rectificative, ou dans les prochaines années, celle de la deuxième directive CEMAC relative au livre des procédures fiscales communautaires, également adoptée en janvier 2025.

Malgré la nécessité de financer les dépenses publiques pour l'année 2026 par une sécurisation accrue des recettes fiscales, cette loi de finances présente quelques mesures concrètes issues du dialogue public-privé. On peut notamment saluer la prise en compte des préoccupations des contribuables, portées notamment par UNICONGO, à travers les dispositions suivantes :

- baisse du taux de l'IS de 30 % à 28% ;
- baisse du taux marginal de l'ITS de 40 % à 30 % pour la fraction du revenu supérieure à 3 000 000 XAF ;
- suppression de la retenue à la source de 10 % sur les sommes, commissions, ristournes, remises, rabais, escomptes et autres avantages consentis ou payés par des grossistes, des revendeurs et des demi-grossistes à des personnes physiques ou morales exerçant une activité relevant des professions réglementées ;
- prise en compte du civisme fiscal pour toute rectification spontanée du contribuable avant toute action en réclamation ou demande d'information de l'administration fiscale : application d'un intérêt de 0,5 % par jour de retard, sans excéder 20 % de la somme due en principal ;



- suppression des frais de traitement de dossier dans le cadre d'une réclamation contentieuse ou d'une remise gracieuse de pénalités ;
- défiscalisation des contrats de prêts à court terme en matière de droits d'enregistrement ;
- précision de l'assiette des droits d'enregistrement en cas d'augmentation de capital (fiscalité du coup d'accordéon) ;
- défiscalisation des bénéfices affectés à la réserve libre et pour lesquels la distribution n'est pas intervenue dans un délai de trois (3) ans ;
- réduction de la taxe forfaitaire sur les pylônes à 500 000 XAF dans les zones rurales et secondaires ;
- suppression du paiement préalable des droits et taxes, avec bénéfice a posteriori des avantages douaniers et fiscaux, et obligation de compte séquestre, prévus par la loi de finances 2025 ;
- suppression de l'article 171 du code de la sécurité sociale qui obligeait tout employeur congolais ou étranger à présenter un certificat de non-redevance délivré par la CNSS avant de quitter le territoire, à titre définitif ou temporaire.

On peut ainsi constater que le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé permet de concevoir des réformes fiscales plus compréhensibles et adaptées aux réalités du monde des affaires, tout en évitant les dispositions légales qui fragilisent les entreprises et en sécurisant les recettes de l'État.

BON À SAVOIR

L'INSERTION PROFESSIONNELLE : COMPRÉHENSION ET ENJEUX



Par Mydad BAZEBIFOUA-SY
Chargé de projet à UNICONGO

L'insertion professionnelle est aujourd'hui au cœur des débats économiques et sociaux. Dans un contexte marqué par la transformation des métiers, l'évolution technologique et les attentes croissantes des entreprises, elle constitue un enjeu majeur pour les jeunes, les salariés, les employeurs et les institutions.

Comprendre la notion de l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle peut être définie comme l'ensemble des démarches, dispositifs et actions qui permettent à une personne d'intégrer durablement la vie active. Cette définition mérite d'être soulignée pour deux raisons essentielles :

- Elle insiste sur la durabilité : il ne s'agit pas simplement d'obtenir un emploi ponctuel, mais de s'inscrire dans une trajectoire professionnelle stable ;
- Elle ouvre la possibilité de considérer l'entrepreneuriat comme une voie légitime d'insertion. En effet, intégrer la vie active ne signifie pas uniquement être salarié ; créer son activité, développer un projet entrepreneurial ou exercer une profession indépendante constitue également une forme d'intégration économique et sociale.

Ainsi, l'insertion professionnelle ne se limite pas à la recherche d'un poste. Elle englobe la préparation, l'adaptation, la mise en réseau, l'acquisition de compétences et, dans certains cas, la création d'opportunités par soi-même.

Qui sont concernés ?

L'insertion professionnelle concerne une large diversité de profils. Elle ne se limite pas aux jeunes diplômés. Elle concerne aussi bien les jeunes en fin de formation, les demandeurs d'emploi, les salariés en reconversion, les personnes peu qualifiées, ainsi que les futurs entrepreneurs.



En réalité, toute personne souhaitant accéder à un emploi, se maintenir dans l'emploi ou créer son activité est concernée par les enjeux de l'insertion professionnelle.

Les dimensions de l'insertion professionnelle

L'insertion repose sur plusieurs piliers complémentaires. Elle ne dépend pas d'un seul facteur, mais d'un équilibre entre compétences, posture et environnement.

• Les compétences techniques (Hard Skills)

Les hard skills correspondent aux compétences techniques liées à un métier : comptabilité, maintenance, informatique, gestion ou logistique. Elles démontrent la capacité d'un individu à accomplir des tâches précises et à produire des résultats concrets. Toutefois, ces compétences évoluent rapidement sous l'effet des progrès technologiques et de la digitalisation. L'insertion professionnelle nécessite donc une logique d'apprentissage continu et de formation tout au long de la vie.

• Les compétences comportementales (Soft Skills)

Les soft skills regroupent les qualités relationnelles et comportementales telles que la communication, l'esprit d'équipe, l'adaptabilité ou la gestion du stress. Elles sont aujourd'hui très recherchées par les employeurs, car elles facilitent l'intégration dans l'entreprise et la collaboration au sein des équipes. Si les hard skills permettent d'exercer un métier, les soft skills favorisent l'évolution professionnelle et la stabilité dans l'emploi.

• L'expérience pratique et la connaissance du marché

L'expérience constitue souvent le pont entre la formation et l'emploi. Les stages, l'apprentissage ou les projets professionnels permettent de développer la confiance et la crédibilité sur le marché du travail. Par ailleurs, une bonne connaissance des secteurs porteurs et des compétences recherchées permet d'orienter plus efficacement son parcours professionnel et d'augmenter ses chances d'insertion.

L'importance de l'accompagnement : un levier stratégique

Dans certains cas, l'insertion professionnelle ne peut reposer uniquement sur l'effort individuel. L'accompagnement devient alors un levier déterminant.

Un accompagnement structuré permet :

- d'identifier les forces et les lacunes d'un candidat ;
- de définir un projet professionnel cohérent ;
- d'adapter les compétences aux réalités du marché ;
- de bénéficier de conseils personnalisés ;
- d'accéder à un réseau professionnel.

Sans accompagnement, de nombreux talents restent inexploités. Certains jeunes diplômés peinent à valoriser leurs compétences ; des demandeurs d'emploi manquent de méthodologie dans leur recherche ; des porteurs de projets entrepreneuriaux hésitent à franchir le pas faute d'orientation.

Conclusion

L'insertion professionnelle est un processus global et dynamique. Elle dépasse la simple obtention d'un emploi et s'inscrit dans une logique d'intégration durable à la vie active, qu'il s'agisse de salariat ou d'entrepreneuriat.

Elle repose sur un équilibre entre compétences techniques, compétences comportementales, expérience, connaissance du marché et accompagnement adapté. Elle mobilise également une diversité d'acteurs, dont la coordination est essentielle pour créer un environnement favorable à l'employabilité.

Le chiffre du mois

→ -103
emplois en un an

LES SOCIÉTÉS DE TRANSFERT DE FONDS SOUS PRESSION

Le deuxième trimestre 2025 confirme une dégradation marquée de l'emploi dans les sociétés de transfert de fonds (STF). Selon la note de conjoncture publiée par l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), le secteur a enregistré une perte nette de 103 emplois permanents en glissement annuel, avec des effectifs globaux passés de 366 en juin 2024 à 263 en juin 2025 salariés. Ce chiffre, à lui seul, traduit une contraction profonde de l'activité et met en lumière les fragilités structurelles auxquelles font face les opérateurs de transfert d'argent traditionnels.

Un secteur contraint de se réorganiser

Cette baisse significative des effectifs s'explique d'abord par une reconfiguration du réseau physique des STF. Plusieurs opérateurs ont procédé à la fermeture d'agences jugées non rentables, dans un contexte de marges sous pression et de concurrence accrue. Ces fermetures ont entraîné, de manière mécanique, une réduction des besoins en personnel.

À cela s'ajoutent des contraintes opérationnelles croissantes. Les difficultés liées à l'approvisionnement en électricité ont fortement progressé, touchant désormais près d'un opérateur sur cinq. Les problèmes de connectivité internet, essentiels à l'activité de transfert rapide, demeurent également un obstacle majeur à la continuité du service et à la rentabilité des points de vente. Enfin, l'insuffisance de fonds de roulement, signalée par plus de 30 % des entreprises du secteur, limite la capacité des STF à absorber les chocs conjoncturels et à maintenir leurs charges fixes, dont la masse salariale.

Une masse salariale en recul

Dans ce contexte, la masse salariale globale du secteur a logiquement reculé, avec une baisse de 0,1 % sur un an et de 1,8 % par rapport au trimestre précédent. Si cet ajustement peut être perçu comme une mesure de survie pour certaines entreprises, il illustre surtout une phase de repli de l'emploi formel dans les transferts de fonds classiques.

Un contraste frappant avec le Mobile Money

Ce climat social tendu contraste fortement avec le dynamisme du Mobile Money, marqué par une hausse de 38 % du nombre de points agréés sur la même période. Cette divergence interroge sur la transformation en cours du secteur des services financiers, où les modèles numériques gagnent du terrain au détriment des réseaux physiques traditionnels.



BOOSTEZ VOTRE VISIBILITÉ, DANS LA NEWSLETTER

EMPLACEMENTS LIMITÉS

Réservez votre espace publicitaire dès aujourd'hui :

secretariat@unicongo.cg

+242 06 841 04 07 / +242 06 629 59 06

UNICONGO



UNE ORGANISATION LÉGITIME, DES ATTENTES STRUCTURANTES, UNE AMBITION RENOUVELÉE

Dans une démarche d'amélioration continue et de consolidation de son positionnement institutionnel, UNICONGO a conduit, à l'occasion de son Assemblée Générale, une enquête approfondie auprès de ses membres. L'objectif était clair : évaluer la perception globale de l'organisation, identifier les attentes prioritaires des acteurs économiques et orienter les décisions stratégiques futures en cohérence avec les réalités du terrain. Réalisée auprès de 93 répondants représentant une diversité sectorielle significative, l'étude offre une photographie fiable et transversale des enjeux actuels du secteur privé congolais.

Une image institutionnelle solidement établie

Les résultats confirment une perception très positive d'UNICONGO. Plus de 73 % des répondants attribuent une note comprise entre 8 et 10 sur 10 à la performance globale de l'organisation. Ce niveau d'adhésion témoigne d'un capital confiance élevé et d'une reconnaissance claire du rôle stratégique de l'Union dans l'animation du dialogue public-privé, la défense des intérêts des entreprises et l'accompagnement face aux défis économiques et réglementaires. Cette légitimité constitue un socle solide sur lequel bâtir les prochaines étapes de développement institutionnel.

Trois attentes stratégiques majeures

L'analyse qualitative fait émerger trois priorités structurantes :

1. Le plaidoyer et la défense des intérêts

Les membres attendent un renforcement du rôle de porte-voix d'UNICONGO, notamment sur les enjeux fiscaux (TVA, lois de finances), la pression administrative et la stabilité du cadre réglementaire. L'objectif est clair : contribuer à la construction d'un environnement des affaires plus prévisible et favorable à l'investissement.

2. L'appui juridique et fiscal

Face à un cadre normatif complexe et évolutif, les entreprises souhaitent un accompagnement plus structuré : veille renforcée, anticipation des réformes et défense collective des intérêts. Cet appui est perçu comme un levier essentiel de sécurisation et de réduction des risques.

3. La visibilité et la représentation

Les adhérents aspirent à une mise en valeur plus affirmée de leurs secteurs d'activité, afin d'accroître l'influence institutionnelle du secteur privé et de consolider sa reconnaissance comme moteur du développement économique et social.

Participation et communication : des leviers à optimiser

L'enquête révèle une mobilisation insuffisante lors des réunions. Si les contraintes professionnelles, notamment agendas chargés, déplacements, priorités internes sont invoquées, elles n'expliquent pas entièrement cette faible participation. Les rencontres sont mensuelles et de durée limitée, pourtant l'engagement reste en deçà des attentes.

Cette situation affaiblit la qualité des échanges, la représentativité des décisions et la force du plaidoyer collectif. Une organisation patronale ne peut être influente sans l'implication active de ses membres : l'enjeu est donc stratégique, pas seulement organisationnel. Le modèle de communication est jugé satisfaisant, l'email étant privilégié, et les formats hybrides sont appréciés. Des pistes d'amélioration existent (networking structuré, ateliers, débats sectoriels), mais elles ne remplaceront jamais l'essentiel : la présence et l'engagement.

Une ambition à consolider

Cette enquête confirme la légitimité historique d'UNICONGO et met en lumière l'évolution des attentes vers davantage de services techniques, d'expertise et de mise en relation stratégique. Forte d'un capital de confiance solide, l'Union dispose aujourd'hui de tous les leviers pour renforcer son impact institutionnel et accompagner efficacement la transformation du secteur privé congolais.

L'engagement collectif demeurera la clé de cette ambition partagée.

UNICONGO LANCE LA 3^e ÉDITION DE
SON PROGRAMME DE MENTORAT :

UN ENGAGEMENT STRUCTURANT POUR LA JEUNESSE CONGOLAISE



L'extension à Brazzaville traduit la pertinence du modèle déployé depuis deux ans : un accompagnement structuré, mobilisant les entreprises membres du patronat et favorisant la transmission directe d'expériences professionnelles.

Un engagement porté au plus haut niveau

Les cérémonies se sont déroulées en présence du Président d'UNICONGO, Michel DJOMBO, et de la Secrétaire générale, Nancy CHENARD. Leur implication constante reflète une conviction forte : investir dans la jeunesse, c'est investir dans la compétitivité future du pays.

Dans un contexte marqué par les transformations économiques, la digitalisation et l'évolution rapide des métiers, la préparation des jeunes à la réalité professionnelle devient un enjeu majeur. Le mentorat apporte une réponse humaine, concrète et adaptée à ces défis. Le mentorat : bien plus qu'un simple accompagnement

Le programme de mentorat d'UNICONGO va bien au-delà d'un simple échange de conseils. Il propose une véritable immersion dans l'économie congolaise.

Les jeunes mentorés bénéficient :

- d'un accompagnement personnalisé par des professionnels expérimentés ;
- d'ateliers de développement des compétences techniques et comportementales ;
- d'une exposition directe au fonctionnement des entreprises ;
- d'un encadrement renforçant autonomie et responsabilité.

L'objectif est de former une génération de professionnels agiles, responsables et conscients de leur rôle dans leur parcours d'insertion.

Le mentorat contribue ainsi à réduire l'écart entre formation académique et exigences du monde de l'entreprise, tout en développant les soft skills indispensables à l'employabilité.

En février 2026, UNICONGO a franchi une nouvelle étape dans son engagement en faveur de la jeunesse avec le lancement officiel de la 3^e édition de son programme de mentorat. Les cérémonies se sont tenues le 3 février à Pointe-Noire et le 5 février à Brazzaville, marquant un démarrage simultané dans les deux principales villes du pays.

Au-delà d'un lancement académique, cette édition confirme une ambition claire : faire du mentorat un levier structurant d'insertion socio-professionnelle et un outil stratégique de développement du capital humain national.

Un programme en expansion

Cette 3^e édition revêt un caractère particulier. À Pointe-Noire, le programme accueille sa 3^e cohorte, tandis qu'à Brazzaville, il ouvre sa toute première cohorte. Cette dynamique illustre l'élargissement territorial du dispositif et son ancrage progressif dans le paysage économique national.



Des partenariats solides et engagés

Pour cette édition, UNICONGO consolide ses partenariats historiques et accueille de nouveaux engagements. Le programme bénéficie notamment de l'accompagnement de l'IECD – Institut Européen de Coopération et de Développement, partenaire clé depuis son lancement. Son appui méthodologique contribue à la structuration des contenus et à la qualité pédagogique du dispositif.

Plusieurs professionnels reconnus ont également rejoint l'initiative, parmi lesquels :

- **Guy Pascal ONGA'NTSANG, Représentant de France Volontaires ;**
- **Dupond EBOUILLI, Directeur Transformation et Excellence Opérationnelle de BCI Congo ;**
- **Antoine MFOUTOU, Consultant RH du Groupe HPCI.**

Leur engagement illustre une mobilisation patronale concrète au service de la jeunesse.



Le rôle déterminant des entreprises

Le succès du programme repose également sur l'implication des entreprises adhérentes d'UNICONGO, qui ouvrent leurs portes, mettent à disposition des mentors et participent activement aux sessions d'échanges.

Cette collaboration crée un véritable espace de rencontre entre jeunes talents et entreprises, favorisant une insertion professionnelle plus fluide et mieux préparée.

Une vision stratégique à long terme

Au-delà de sa dimension sociale, le Programme de Mentorat constitue un levier stratégique pour l'économie nationale. En renforçant la qualité du capital humain, il contribue à améliorer la productivité future, à encourager l'esprit d'initiative et à consolider le lien entre secteur privé et jeunes générations.

Avec l'ouverture d'une cohorte à Brazzaville, UNICONGO confirme sa volonté d'inscrire le mentorat dans la durée et d'en élargir progressivement l'impact.

Le message adressé aux nouvelles cohortes est clair : l'insertion professionnelle se prépare, se construit et se partage. Par le mentorat, UNICONGO fait le choix d'un accompagnement structuré, durable et responsable, au service du développement économique du Congo.



REMISE DES CERTIFICATS D'APPARTENANCE AUX ADHÉRENTS

Certificat d'appartenance UNICONGO : un signe fort d'engagement et de crédibilité

Une nouvelle initiative d'Unicongo au service de la valorisation des membres

Dans le cadre de sa dynamique de modernisation et de valorisation de ses adhérents, UNICONGO a lancé une nouvelle initiative : la délivrance officielle des certificats d'appartenance aux entreprises membres à jour de leur cotisation annuelle.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire de renforcer le sentiment d'appartenance, de structurer, de pérenniser la relation adhérent et de donner une visibilité tangible à l'engagement des entreprises au sein de notre association.

Un outil de reconnaissance et de crédibilité

Le certificat d'appartenance constitue bien plus qu'un simple document administratif. Il atteste :

- de l'adhésion formelle de l'entreprise à UNICONGO ;
- de sa régularité au regard de ses obligations statutaires ;
- de son inscription dans une dynamique collective de défense des intérêts du secteur privé.

Dans un environnement économique où la crédibilité institutionnelle est un levier stratégique, ce certificat devient un véritable marqueur de sérieux et de conformité.

Une fierté affichée par les membres

Depuis le lancement de cette initiative, nous constatons une réelle satisfaction des entreprises concernées.

De nombreux membres affichent fièrement leur certificat dans leurs locaux, à l'accueil de leurs bureaux ou dans leurs espaces administratifs. Ce geste symbolique traduit un attachement fort à l'organisation et une volonté d'affirmer publiquement leur appartenance à la communauté UNICONGO.

L'accueil favorable réservé à cette démarche démontre que l'initiative répond à une attente réelle : celle de voir reconnu l'engagement des entreprises qui contribuent activement à la vie de l'organisation.



Renforcer le lien et la culture d'appartenance

Au-delà de l'aspect formel, cette démarche participe à la construction d'une véritable culture d'appartenance.

Être membre d'UNICONGO, c'est :

- prendre part aux travaux de plaidoyer ;
- contribuer aux réflexions sectorielles ;
- participer aux commissions et fédérations professionnelles ;
- s'inscrire dans un réseau structuré d'entreprises engagées.

Le certificat vient matérialiser cet engagement et rappeler que la force d'UNICONGO repose sur la mobilisation et la régularité de ses membres.

Une dynamique appelée à se renforcer

Cette initiative, portée par UNICONGO, s'inscrit dans une vision plus large visant à :

- structurer davantage le suivi des adhérents ;
- encourager la régularité des cotisations ;
- valoriser les entreprises engagées ;
- renforcer la visibilité institutionnelle de l'organisation.

UNICONGO remercie l'ensemble des membres pour leur confiance renouvelée et leur implication constante. La fierté affichée par les entreprises titulaires du certificat est le reflet d'une conviction partagée : ensemble, nous sommes plus forts : **ÉCOUTER- PARTAGER - AGIR.**



CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA JUSTICE SOCIALE



UNICONGO s'engage pour l'équité et l'inclusion

Le 20 février 2026, le monde a commémoré la Journée mondiale de la justice sociale, une journée instituée par l'Assemblée générale des Nations unies pour affirmer l'importance de l'équité, de la solidarité et de l'égalité dans le développement durable des sociétés.

Cette journée vise à attirer l'attention sur les défis persistants tels que les inégalités sociales, l'exclusion, le chômage, la pauvreté et l'accès inégal aux opportunités économiques.

Au niveau international, l'Organisation internationale du travail (OIT), agence des Nations unies spécialisée dans les questions de travail et de protection sociale, joue un rôle central dans la promotion des valeurs fondatrices de la justice sociale, notamment l'accès au travail décent, la protection sociale universelle et le dialogue social.

Cette année, la célébration mondiale s'est déroulée sous le thème « Renewed Commitment to Social Development and Social Justice », appelant à un engagement renouvelé en faveur du développement social, de l'éradication de la pauvreté, de la création d'emplois et de l'inclusion de tous.

Dans ce cadre, UNICONGO, en tant que membre du conseil d'administration de l'OIT, a relayé et soutenu cette initiative mondiale à travers ses propres plateformes de communication, mais aussi en mettant en lumière les actions de ses différents membres à l'instar de :

- Groupe L'Archer ;
- Hilton Tours Jumelles & Residences ;
- Helios Towers ;
- Olam Agri – CIB.

À travers leurs initiatives et actions, ces entreprises ont mis en avant les principes de solidarité, d'équité et d'inclusion comme des piliers essentiels pour bâtir un développement économique durable et juste.

L'engagement d'UNICONGO auprès de ses membres lors de cette journée s'inscrivait dans une logique d'action collective : encourager les entreprises à adopter des pratiques responsables, à créer des environnements de travail inclusifs, à soutenir l'égalité des chances et à renforcer les opportunités pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables.

En rappelant que le progrès économique ne doit laisser personne de côté, l'organisation met en avant sa conviction que la **justice sociale est une composante essentielle de la compétitivité économique et du développement harmonieux du pays.**

La solidarité, l'égalité et le respect des droits fondamentaux sont au cœur des messages portés UNICONGO au sein de l'OIT. Ces principes, traduits en actions concrètes par les membres, contribuent à renforcer la cohésion sociale, à stimuler l'esprit d'initiative et à garantir des opportunités économiques pour tous. À travers cette célébration, UNICONGO réaffirme sa volonté de travailler avec les partenaires publics et privés pour promouvoir un environnement où le secteur productif et les citoyens peuvent prospérer ensemble dans la dignité et l'équité.

La Journée mondiale de la justice sociale n'est pas simplement une date symbolique : elle est une invitation à transformer les engagements en actions concrètes au service de la justice sociale et du développement durable pour l'ensemble de la population congolaise.

Découvrez la vidéo via ce lien : <https://bit.ly/46HQHx3>





AFTERWORK UNICONGO

Le jeudi 19 février 2026 dernier, UNICONGO a organisé son deuxième afterwork de l'année. Cette rencontre avait une saveur particulière, car c'est l'un de nos adhérents, L'Apéro, qui nous a chaleureusement accueillis dans son cadre convivial et élégant.

Dès 18h30, les lieux se sont progressivement animés. Les membres et invités sont arrivés au fil des minutes, créant une atmosphère dynamique et professionnelle. Les échanges ont naturellement pris place : discussions stratégiques, nouvelles rencontres, partages d'expériences sans oublier les traditionnels échanges de cartes de visite, symboles d'opportunités futures et de collaborations à venir.

Un moment riche en connexions et en convivialité, fidèle à l'esprit des afterworks d'UNICONGO : renforcer le réseau, valoriser nos adhérents et créer des passerelles entre les acteurs économiques.

Nous adressons nos sincères remerciements à l'ensemble de nos adhérents pour leur présence et leur engagement, ainsi qu'à L'Apéro pour son accueil chaleureux et la qualité de son hospitalité.

Rendez-vous au prochain afterwork pour des connexions encore plus fortes et des opportunités toujours plus prometteuses.

VISITE DE TERRAIN DU PRÉSIDENT D'UNICONGO À L'USINE BRALICO DE VINDOULOU



Dans le cadre de ses visites de terrain auprès des entreprises membres, le Président d'UNICONGO, Monsieur Michel DJOMBO, s'est rendu à l'usine de BRALICO située à Vindoulou, à Pointe-Noire, accompagné d'une délégation de l'organisation. Cette initiative s'inscrit dans la volonté d'UNICONGO de renforcer la proximité avec ses adhérents et de mieux appréhender, au plus près du terrain, les réalités opérationnelles auxquelles sont confrontés les acteurs économiques nationaux. Ces déplacements constituent un levier essentiel pour nourrir un dialogue structuré, fondé sur l'écoute, l'analyse des contraintes sectorielles et l'identification de solutions adaptées au contexte économique national.

Accueillie par le Directeur général de BRALICO, Monsieur Mario RUSSO, la délégation a pu échanger sur les enjeux stratégiques qui structurent aujourd'hui le développement du secteur agro-industriel. Les discussions ont notamment porté sur la compétitivité des entreprises industrielles, la maîtrise des coûts de production, la qualité des infrastructures, ainsi que sur l'environnement global des affaires. Ces échanges ont permis de mettre en perspective les défis auxquels fait face l'industrie locale, mais également les opportunités de croissance et de modernisation qu'offre le marché congolais.

La visite s'est poursuivie par une présentation détaillée de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEP), illustrant l'engagement de BRALICO en matière de responsabilité environnementale et de gestion durable de ses activités. La délégation a ensuite parcouru l'unité de production des boissons, découvrant les installations techniques, les processus industriels et les standards de qualité mis en œuvre au sein de l'usine. À travers cette immersion, UNICONGO a pu constater les investissements réalisés par l'entreprise pour maintenir un haut niveau de performance industrielle et répondre aux exigences du marché. Cette visite témoigne de la volonté commune de promouvoir un secteur privé structuré, compétitif et engagé dans une dynamique de développement durable.

Retrouvez la vidéo récapitulative de la visite en cliquant ici :

<https://bit.ly/4b0TVyh>

Ils nous ont rejoints



- **SYNERA** : Commerce Général ;
- **Association de Santé en Milieu Scolaire (ASMS)** : Rassembler une diversité d'activités complémentaires dans le domaine de la santé, bien-être social des membres ;
- **MC MOUG SERVICES** : Mise à disposition du personnel on and off shore ;
- **MUEZI** : Activité liée aux RH (intérim et placement du personnel, prestation de service) ;
- **Compagnie Africaine des Travaux Electriques (CATE)** : Activité de fournitures de services, d'installation des machines & équipements professionnels ;
- **Centrale Electrique du Congo (CEC)** : Production d'électricité.